

**COMITÉ DE PARENTS POUR LES ÉLÈVES À RISQUE ET LES ÉLÈVES
HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE
(EHDA)**

Lundi 27 mai 2024

Réunion en personne à la salle multi 2/3 du centre administratif (Édifice Marcel-Simoneau) DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE à 18 h 30 (avec boîte à lunch)

Procès-verbal

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

PRISE DE PRÉSENCE

MEMBRES DU COMITE (17)

PRESENCES

Barry, Hugo, représentant professionnel
Chabot, Sophie, représentant direction primaire
Couturier, Carine, parent
Dion, Caroline, représentante - SPTA
Drapeau, Stéphanie, représentant direction secondaire
Frappier, Mylène, représentant partenaire santé
Glaude, Josée, représentant enseignant
Jutras, Dany, parent
Laroche, Isabelle, directrice SRÉ
Le Risbé, Michèle, parent
Moineau, Dorine, parent
Sri, André, parent
Turcotte, Marie-Élaine, parent
Demers, Mathieu, parent

ABSENCES

Dallaire, Mélissa, parent
Laguë, Nancy, (parent substitut)
Lessard, Karen, (parent substitut)

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 27 MAI 2024.

Il est proposé par Carine Couturier, parent, et résolu par Sri André,

QUE l'ordre du jour du 27 mai 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 16 AVRIL 2024.

Il est proposé par Sophie Chabot et résolu par Josée Glaude,

QUE le procès-verbal de la rencontre du 16 avril 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SUIVI AU PV DU 16 AVRIL 2024

La protectrice de l'élève, Caroline Audet est absente d'une façon indéterminée. Elle (ou un représentant) reviendra avec la présentation du rôle du protecteur de l'élève au comité à l'automne 2024.

SUIVI DU COMITE PARENTS (MATHIEU)

Les discussions du comité ont tourné autour de la nouvelle politique du Centre de service scolaires de la Région de Sherbrooke.

POLITIQUE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE – CONSULTATION (INVITEE : MELANIE LAROCHE, CONSEILLERE CADRE A LA DIRECTION GENERALE)

Mme Mélanie consulte les membres du comité de parents EHDAA sur la nouvelle politique de l'organisation scolaire. Mme Laroche explique que la politique donne les enlignements et principes généraux. Il y aura une procédure de chaque section de la politique avec des critères pour appliquer les principes de la procédure.

Elle soulève les points plus précis qui pourraient intéresser ce comité de parents (EHDAA).

Ecole choix de parents

PARENT PEUT SOULEVER LES DIFFICULTES,

« ET POURRAIT PROPOSER UNE analyse par équipe école des besoins par l'école d'appartenance pour évaluer la situation. C'est le professionnel qui documente par une cueillette d'informations... historique de l'enfant avant.

2.2. Élèves ayant des besoins particuliers

Suivant la demande d'admission et d'inscription reçue par l'école d'appartenance, l'élève ayant une condition particulière pourrait être orienté vers un service spécialisé, selon les modalités prévues dans la Politique relative à l'adaptation scolaire. Lors de l'inscription de son enfant, le parent ne peut pas inscrire son enfant directement dans une classe spécialisée (point de services). Le professionnel de l'école d'appartenance documente la situation de l'élève et communique l'information à un comité d'analyse qui déterminera la configuration du service adapté et l'orientation scolaire retenue. Les élèves ayant des besoins particuliers et réorientés vers une classe spécialisée ne sont pas concernés par la section des demandes École choix de parents ni par les Transferts administratifs.

- Point nouveau : 4. FAUSSE DÉCLARATION L'élève ou, s'il est mineur, son parent qui fait une fausse déclaration lors de l'admission ou de l'inscription assume les conséquences (Lorsqu'une fausse déclaration est décelée : a) En cours d'année scolaire : l'élève est maintenu dans son école, mais le transport scolaire est suspendu immédiatement, lorsqu'applicable ; b) Pour l'année suivante : l'élève sera assigné à l'école en fonction de son adresse principale de résidence et le parent ne pourra pas effectuer de choix « École choix de parents » pour les 2 années scolaires subséquentes. La preuve du lieu de résidence incombe aux parents.
- La révision des CRITÈRES DE DÉTERMINATION DE L'ÉCOLE ASSIGNÉE À L'ÉLÈVE ne change pas tellement, mais elle sera revue lors des modifications des bassins. La définition du bassin : bassin géographique défini par le CSSRS pour desservir l'école d'appartenance.
- Josée soulève le point qu'il y a deux paragraphes semblables qui concernent les élèves EHDAA.
- L'assignation d'une école sera plus simple à comprendre. Il y aura une assignation initiale, quand il y a un dépassement de capacité (soit un départ volontaire de la part d'un autre enfant de l'école ou de son parent, soit un transfert administratif), quand les enfants auront tous été inscrits dans leur école pour l'année en cours, il y aura une ouverture pour les choix de parents. Donc, une autre procédure plus complète sera faite sur ce point.
- Le type de transport (véhicule) sera déterminé selon un ordre précis pour les élèves dans une situation EHDAA dans la procédure sur ce sujet.

- Le transport complémentaire (on parle ici des sorties scolaires) est organisé pour assurer aux élèves l'accessibilité à des activités, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'horaire de l'élève. Ce transport, dont le coût est entièrement assumé par l'école, est organisé avec les transporteurs, par la direction ou par un intervenant de l'école. Ce n'est pas régi par la présente politique.
- Bon boulot de fusion des différentes procédures et des politiques déjà existantes qui dataient de l'époque de l'ancienne commission scolaire vers le centre de services scolaires. Le comité de parents EHDA est le dernier groupe vu par Mélanie Laroche en consultation.

SITE EHDA PARENTS ET CAPSULES A CREER

- La stagiaire de Isabelle Laroche a proposé une nouvelle présentation pour les capsules déjà bâties. Structure : 1- questions possibles du parent, 2 – vision du ministère 3 – vision du Centre de services scolaire.
- La petite équipe de travail suggéra des changements le 11 juin prochain.
- Commentaires : Enlever le e, de la 3^e bulle du EHDA.
- Une autre bulle pour demander si l'enfant a des difficultés à faire ses devoirs, ou il dit qu'il n'en a pas.
- Avoir des exemples plus précis dans la bulle : l'école vous dit... avoir une « sous bulle » Il pourrait être TDAH ou avoir des défis d'adaptation ou d'apprentissage ».
- Mois de mars : qu'est-ce qu'un plan d'intervention ? (le définir) /connaître les ressources « qui vous sont faites » ? /Changer/ajouter une référence avec les organismes qui pourrait revenir dans cette capsule.
- Une capsule sur les plans d'intervention : rôles et responsabilités des différentes personnes impliquées. Différencier les moyens des objectifs. Donner des exemples de ce que veut dire la clientèle EHDA.
- Expliquer : flexibilité, adaptation, modification ; mieux expliquer les services complémentaires et faire comprendre les rôles des professionnels aux parents.
- Mois avril : revoir la formulation de la 1^{re} bulle. Ajouter : lors du plan d'intervention, on vous propose un point de services, savez-vous ce que ça signifie ?
- La formulation de la décision finale doit être revue. Faire un lien avec l'accord des parents avec les orientations de l'équipe école. Il faudrait... si le meilleur endroit choisi par les personnes présentes dans le guichet... prévoir les étapes des échanges.
- Sous-comité qui fera un suivi des capsules pour les envoyer aux parents dès septembre.

ORGANISATION SCOLAIRE 24-25 (POINTS DE SERVICES ET RESSOURCES ALLOUEES)

Isabelle Laroche présente les prévisions EHDA en mai 2024 pour l'année 2024-25 et fait le comparatif avec les 2 années antérieures. Elle donne aussi l'information sur le nombre de classes d'accueil bien que ce type de regroupement ne soit pas un regroupement EHDA.

Points de service 22-23, 23-24 et 24-25

Classes	Écoles concernées	22-23	Total 22-23	23-24	Total 23- 24	24-25	Total 24-25
COM	Avenues, Des	7	26	6	24	6	25
	Boisjoli	2		2		3	
	Carillon	3		3		2	
	Montée, De la	3		2		3	
	Phare, Du	3		3		3	
	Sylvestre	5		5		4	
TSA	Triolet	3	48	3	48	4	48
	Croisée	7		6		5	
	Desjardins	5		5		5	

TSA	Larocque	3		3		3		
	Maisonnée	3		5		6		
	Montée, De la	8		10		9		
	Soleil-Levant	5		4		3		
	Ste-Anne	8		7		9		
	Triolet	9		8		7		
	du Phare					1		
TC	Beaulieu	1		1		1		
	Brébeuf	1		1		1		
	Cœur-immaculée	3	8	3	8	3	8	
	Phare, Du	1		1		1		
	Saint-Esprit	1		1		1		
	Triolet	1		1		1		
Maturati on	Saint-Esprit	1	1	2	2	1	1	
DIL	Mitchell-Montcalm	2	2	2	2	3	3	
DIM	LaRocque	3	3	3	3	4	4	
DMG	LaRocque	0		0				
	Maisonnée	0	1	0	1		1	
	Samare, De la	0		0				
	Phare, Du	1		1		1		
	Avenues, Des	3		2		2		
	Larocque	2		2		2		
	Jean XIII	0		2		2		
	Quatre-Vents	2		2		2		
ACC	Montée, De la	3		6		7		
	Mitchell-Montcalm	0		2		3		
	Phare, Du	4	15	6	25	6	32	
	Pie-X / Assomption	0		2		2		
	Saint-Esprit	1		1		1		
	Aventuriers					2		
	Carillon					1		
	Notre-Dame du Rosaire					2		
	Difficult é d'appre ntissage (ressour ces)	Carillon	1		1		1	
		Maisonnée	1		1		1	
Pie-X / Assomption		2	5	2	5	2	5	
TGC	Notre-Dame-du Rosaire	1		1		1		
	Monarque	10	10	10	10			
Différen ts besoins								
	Touret	23	23	26	26			
Total		142	142	154	154	127	127	
	Total sans accueil- Touret et Monarque		94		93		95	

Prévisions des ressources affectées aux élèves HDAA - MAI 2024

Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Carégorie d'emplois	2023-2024 (RÉEL)	2024-2025 (PREVISIONNEL)
	ETP - Postes	ETP- Postes
Enseignants:		
Champ 1,1	67,8000	67,8000
Champ 1,2	49,0000	49,0000
Champ 1,3	122,0000	129,0000
Autres 1,5	9,0000	9,0000
Ens. Ressources (sec.)	9,6000	9,6000
Total	257,4000	264,4000
Professionnels		
Psychologie	19,2000	18,8000
Psychoéducation	40,6000	39,6000
Orthophonie	13,6000	13,6000
Total	73,4000	72,0000
Autres professionnels		
Conseiller d'orientation	8,8000	9,8000
Anim. vie spirit. et comm.	8,0000	8,0000
Agent service social	1,0000	1,0000
Ergothérapeute	3,0000	3,0000
Total	20,8000	21,8000
Soutien technique		
Technicien interprète	8,2666	7,1800
Tech. en travail social	1,0000	1,0000
Tech. en éducation spéc.	149,6809	à venir
Préposé aux élèves hand.	39,5690	37,6000
Technicien en prévention violence et toxicomanie	1,0000	-

CHAMPS

01

DISCIPLINES

- 01 Préscolaire et primaire classes spéciales
- 02 Préscolaire et primaire dénombrement flottant
- 03 Secondaire
- 04 Cheminement particulier au secondaire
- 05 Éducation physique - EHDA au secondaire
- 06 Volet II

Mme Larocche rappelle le fait qu'il y a des postes des professionnels en psychologie (1 poste) qui ne sont pas comblés.

Un nouveau conseiller d'orientation a été engagé. Ce qui vient appuyer un des objectifs du PEVR d'améliorer la connaissance pour tous des différents parcours de qualification et diplomation possibles pour les élèves.

L'appellation AVSEC sera changée pour ADPEC : Animatrice ou animateur de développement personnel et de l'engagement communautaire (ADPEC) mais le nombre d'ADPEC demeure le même.

Équipe dynamique des 3 postes d'ergothérapeutes qui sera maintenue, dans une optique de prévention dans les écoles et les classes « ordinaires ». Dans les faits, c'est 5,6 postes d'ergos qui desservent les écoles.

L'aspect le plus complexe dans la section soutien technique est celle des ressources du personnel en technique d'éducation spécialisée. Il y a un « arrondissement » dans les tâches données (entre 15 et 30 h). L'an dernier, lors du remaniement des postes TES, la majorité du personnel en techniques d'éducation spécialisée (TES) est retourné dans l'école qu'ils avaient choisi en début d'année. Cela a donc stabilisé le service lors des choix de postes. Le roulement du personnel est moins grand.

Le service TES est ensuite organisé dans les écoles avec l'équipe pour répondre le plus possible aux besoins des élèves.

Du point de vue d'un psychologue (Hugo Barry), cette nouvelle façon de faire amène l'équipe de professionnels à mieux répartir les services et faire un peu moins de création de nouveaux dossiers d'élèves avec des besoins particuliers.

Sophie Chabot indique que ça apporte des décloisonnements du service des TES dans les écoles.

Un équilibre a dû être trouvé entre les services donnés ponctuellement aux élèves à besoin de l'école et ceux qui servent aux élèves EHDAA. La « calculette » a plusieurs facteurs pour attribuer des services à une école par rapport à une autre. La même pointe de tarte doit se partager et ce, année après année.

Le poste de technicien en prévention violence et toxicomanie est aboli. Ce service va être déployé différemment, il y aura un partenaire externe pour offrir le service au niveau des dépendances.

Les points de services gérés par les ressources éducatives passent de 93 à 95 (excluant le Touret et le Monarque). Les points de services TSA sont maintenus à 48, tout comme les classes TC (8). Une classe de moins en maturation, la 2^e n'a pas réussi à être comblée en cours d'année. Nous aurons une classe DIL de plus au secondaire et 1 classe DIM supplémentaire à LaRocque.

L'école du Touret a une clientèle dite « régionale », donc qui comprend le territoire des 3 CSS de l'Estrie ainsi que le CSS de Val-des-Cerfs.

Nouveautés : 22 nouveaux milieux seront soutenus au primaire pour des cohortes « à défis » en ajoutant une ressource enseignante. Un montant a été conservé afin de prévoir de l'aide pour les classes au préscolaire à l'automne ; « soutien en classe » par les personnes qui travaillent dans les SDG (84 personnes temps plein, plus de 150 personnes en tout dans les écoles du primaire du CS ; 10-15h de plus dans la classe).

Il y aura en plus du soutien TES en classe du préscolaire 5 ans pour 18 classes.

Le centre de services est en attente de savoir quels seront les budgets pour l'an prochain.

Recommandations du comité : il serait intéressant de voir les postes disponibles par rapport aux postes occupés. Il y a parfois des projets particuliers ou spéciaux qui permettent aussi de bonifier les enveloppes, ce qui permet de mieux comprendre les possibilités. Mme Laroche indique qu'il existe beaucoup de nouvelles mesures à chaque année avec un montant attitré (souvent une seule fois, pour un seul dossier particulier, ex. : douance, TEVA, émergence de l'écrit, clientèle immigrante, etc.).

SUIVI DES COMMUNICATIONS/QUESTIONS REÇUES

- Aucune communication/questions reçues

SUIVI DU REPRESENTANT AU COMITE DE PARENTS

- Indiquer qu'il y aura des capsules pour les parents d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation dans l'info-parents.

RETOUR SUR LA RENCONTRE

- C'était agréable. Beaucoup de nouvelles informations.
- Il n'y aura pas besoin de la rencontre du mois de juin.
- Le sous-comité se rencontrera pour compléter les capsules : Carine, Marie-Élaine, Michèle, Josée et Isabelle.
- La prochaine réunion sera le 9 octobre 2024. La documentation sera envoyée dans les écoles dès septembre.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Stéphanie Drapeau, et résolu par Carine Couturier, QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fin de la réunion 21h05

Secrétaire : Marie-Elaine Turcotte